

Alcool et conduite : ce qu'il faut retenir de la réglementation

Pour les jeunes conducteurs (+ conducteurs de transport en commun)

• A partir de quel taux d'alcool la conduite est-elle interdite ?

Si vous venez d'obtenir votre permis de conduire (probatoire pendant 2 ou 3 ans selon la formule d'apprentissage), → le seuil légal d'alcoolémie est de 0,2 g d'alcool par litre de sang, ce qui correspond à 0,1 mg/l dans l'air expiré quand l'alcoolémie est mesurée grâce à un éthylotest électronique ou un éthylomètre (par les forces de l'ordre). À partir de ce seuil, la conduite est interdite et sanctionnée.

• Quelles sanctions ?

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, à titre préventif ou en cas d'accident, un conducteur novice risque :

- Une amende forfaitaire de 135 € et jusqu'à un maximum de 750 €
- Une suspension de permis pendant 3 ans au plus
- L'obligation de conduire une voiture équipée d'un EAD pendant 3 ans maxi
- Le retrait des 6 points, soit la totalité des points affectée au permis probatoire. Ce qui impose de repasser les deux épreuves (théorique et pratique) de l'examen du permis.

• Que faire pour éviter la sanction ? Deux solutions !

- Ne pas boire d'alcool quand on sait que l'on doit conduire... et devenir Sam, celui qui peut raccompagner ses amis. Ce principe consistant à désigner un Sam, promu depuis des années par l'association Prévention Routière est désormais bien entré dans les habitudes. Continuez à en parler autour de vous et à le développer !
- S'autotester avant de reprendre le volant avec un éthylotest homologué, certifié NF

Pour les autres conducteurs

-> Le seuil légal du taux d'alcool au-delà duquel la conduite est interdite est fixé à 0,5 g/l dans le sang, ce qui correspond à 0,25 mg/l dans l'air expiré.

• Quelles sanctions ?

Conduire avec une alcoolémie égale ou supérieur à ce taux est une contravention. Le conducteur risque :

- Une amende forfaitaire de 135 € et jusqu'à un maximum de 750 €
- Une suspension de permis pendant 3 ans au plus
- L'obligation de conduire une voiture équipée d'un EAD pendant 3 ans maxi
- Un retrait des 6 points, soit la moitié du capital de 12 points affectés à son permis

Conduire avec un taux d'alcool qui atteint ou dépasse 0,8 g/l dans le sang, soit 0,40 mg/l dans l'air expiré est un délit. Avec des sanctions bien plus lourdes prononcées par le tribunal correctionnel. Dans ce cas, le conducteur risque :

- 2 ans de prison maximum
- Une amende de 4 500 € au plus
- Le retrait de 6 points, voire une annulation du permis et un délai de 3 ans maxi pour repasser l'examen du permis
- L'obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière de 2 jours
- La confiscation du véhicule
- L'obligation de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD)